



# REGLEMENT

## CHALLENGE DEPARTEMENTAL U11

### « A. LACORE – R. VILLEDIEU »

#### **ARTICLE 1 – Engagements**

1/ Les Challenges U11 à 8 se font sur engagement en début de saison.

2/ Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.

3/ Les équipes mixtes sont autorisées.

#### **ARTICLE 2 - Qualification des joueurs et des joueuses**

Les joueurs et joueuses doivent être qualifiés au club à la date de la journée au cours de laquelle se dispute la compétition.

#### **ARTICLE 3 – Organisation de la compétition**

1/ Les équipes sont réparties en plateaux à 3 ou 4 équipes.

2/ Le club organisateur du plateau est le premier nommé.

3/ Les équipes se rencontreront entre elles.

▶ Plateaux à 3 équipes : Match de 2 x 12 minutes.

▶ Plateaux à 4 équipes : Match de 1 x 16 minutes.

4. Le classement sera établi en respectant les critères suivants : Nombre de points.

▶ Match gagné : 3 points.

▶ Match nul : 1 point.

▶ Match perdu : 0 point.

5. En cas d'égalité de points entre deux équipes, il sera pris en compte les critères suivants pour départager les équipes :

▶ Résultat de la rencontre les ayant opposés.

▶ Résultat de l'Epreuve Technique si le score a été nul.

▶ Pas d'égalité sur le défi technique.

Tous les joueurs doivent obligatoirement participer.

#### **ARTICLE 4 – Epreuve Technique**

1/ L'épreuve Technique doit être effectuée avant les rencontres.

2 / L'épreuve Technique est obligatoire pour cette compétition. Tout club ne respectant pas cette règle sera éliminé de la compétition.

3/ Le club recevant doit OBLIGATOIREMENT mettre en place l'épreuve Technique. En cas de non-respect de cette obligation, des sanctions seront prises :  
Eliminations du Challenge «Jour de Coupe».

#### **ARTICLE 5 – Feuille de plateau**

La feuille de plateau et les feuilles de licences doivent être OBLIGATOIREMENT transmises dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre au District de Football de la Haute-Vienne par le club recevant.

#### **ARTICLE 6 – Règles de jeu**

Les règles sont celles de la F.F.F.

#### **ARTICLE 7 – Litige**

En cas de litige la Commission Foot Animation tranchera. Ses décisions seront sans appel.

#### **ARTICLE 8 – Equipements**

Chaque équipe doit présenter deux jeux de maillots de couleur différente et un ballon en bon état.

#### **ARTICLE 9 – Equipes qualifiées**

Les équipes classées 1ère et 2ème sont qualifiées pour le tour suivant.

#### **ARTICLE 10 – Finale**

1/ Les finales se dérouleront aux dates définies sur le calendrier général diffusé en début de saison.

2/ Le lieu des finales est à déterminer.

3/ Challenge A. LACORE : 16 équipes sont qualifiées pour la finale.  
Challenge R. VILLEDIEUX : 8 équipes sont qualifiées pour la finale.

**Une seule équipe par club est autorisée à participer aux finales.**

**Messieurs les dirigeants, responsables et accompagnateurs d'équipes, n'oubliez pas que cette compétition est avant tout un jeu !!!**

Retrouver toutes les informations concernant le Foot Animation sur le site internet du District de Football de la Haute-Vienne : [foot87.fff.fr](http://foot87.fff.fr)